

2015-2016

Règlement intérieur garderie et TAP de Ste CROIX-HAGUE

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2014, Hague Vacances Loisirs (HVL) assure l'organisation de la garderie périscolaire du matin et du soir, du temps du midi et des nouveaux Temps d'Accueil Périscolaire (TAP).

Le TAP est un espace d'éducation et de socialisation qui, en complémentarité avec l'école et la famille, contribue à l'épanouissement personnel et social de l'enfant. Il permet aux enfants de vivre au mieux leur journée d'école en prenant en compte leurs rythmes.

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Ce temps d'activité périscolaire est facultatif et gratuit.

La garderie est payante.

Emploi du temps

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 8h20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h30 12h00	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
12h30 13h45	Repas et animation	Repas et animation	Garderie (gratuite)	Repas et animation	Repas et animation
15h00 15h30	Classe	Classe		Classe	Classe
TAP 17h00	Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives	Ateliers découvertes	Activités récréatives
18h30	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Temps scolaire

Géré par HVL

Géré par CCH

TAP

Acteurs des TAP :

L'encadrement des TAP est confié à un personnel qualifié et/ou diplômé.

Le personnel permanent est employé par HVL ou mis à disposition par la CCH.

Les intervenants sont proposés par Familles Rurales ou employés par HVL.

Si un intervenant est absent et qu'il n'est pas remplacé, les enfants seront dirigés vers les activités récréatives.

Temps et lieux d'animation :

Les activités sont proposées les lundis, mardis, jeudis de 15h30 à 17h00 et les vendredis de 15h00 à 17h00, pendant les périodes scolaires.

Elles sont proposées pour des périodes de vacances à vacances, qui constituent 5 cycles :

- Cycle 1 : du 2 septembre au 16 octobre 2015 soit 7 semaines
- Cycle 2 : du 2 novembre au 18 décembre 2015 soit 7 semaines
- Cycle 3 : du 4 janvier au 5 février 2016 soit 5 semaines
- Cycle 4 : 22 février au 1er avril 2016 soit 6 semaines
- Cycle 5 : du 18 avril au 5 juillet 2016 soit 11 semaines

En fonction de l'activité le nombre d'enfants par groupe sera limité.

- Les activités récréatives auront lieu dans le local de la garderie pour les primaires et à la salle de motricité de l'école pour les maternelles.
- Les ateliers découverte pourront avoir lieu soit à la salle communale (grande ou petite), au plateau de sport, ancienne garderie, salle informatique et préau de l'école.

Les enfants seront redonnés à leurs parents, ou à une personne dûment déclarée sur la fiche de renseignement, uniquement au local garderie pour les primaires et à la salle de motricité pour les maternelles. En aucun cas ils ne pourront être récupérés dans un autre lieu, ni pendant le trajet d'un lieu à un autre.

Fonctionnement :

Activités récréatives :

- Elles sont accessibles à toutes les tranches d'âge.
- L'enfant est accueilli par les animateurs à la sortie de la classe.
- Le départ des enfants est échelonné. Les parents peuvent les récupérer jusqu'à 17h00.
- Après 17h00 l'enfant est accueilli en garderie (payant)
- Il n'est pas possible de faire les leçons ou devoirs sur ce temps.

Ateliers :

- Ils sont accessibles à partir de la Grande Section.
- L'enfant est récupéré par l'intervenant à la sortie de la classe.
- Le départ des enfants est fixe. Les parents peuvent les récupérer à 17h00, fin de l'atelier.
- L'enfant et ses parents s'engagent obligatoirement à sa participation pendant tout le cycle.

Fréquentation :

- Pour des raisons d'organisation et de sécurité il est obligatoire de prévenir par écrit l'absence de votre enfant.
Soit : -Par mail à haguevacancesloisirs@orange.fr
-Par SMS au 07.82.71.88.99
-Par coupons à donner à l'animateur à la sortie de classe (disponibles auprès des animateurs ou au secrétariat HVL).
- Si vous n'avez pas prévenu, l'animateur ne laissera pas sortir votre enfant et l'accompagnera aux activités comme prévu.
- Si votre enfant est inscrit à un atelier découverte il ne peut s'absenter sauf cas exceptionnel. Dans ce cas prévenir comme indiqué ci-dessus et fournir une attestation pour tout RDV.
- Si votre enfant est absent plus de 2 fois dans un cycle à un atelier, il se verra refuser l'accès des ateliers au cycle suivant.
- Les enfants fréquentant les TAP pourront sortir seuls seulement s'ils sont en CE1 et avec une autorisation parentale signée (disponible au local garderie).

Retard :

En cas de retard des parents à la sortie de l'école, l'(les) enfant(s) sera (ont) conduit(s) par l'enseignant aux activités récréatives.

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Fréquentation :

- Les enfants doivent être déposés par les parents dans les locaux de l'accueil périscolaire et ne seront autorisés à en partir seuls.
- Ils doivent impérativement être récupérés par une personne majeure dûment déclarée sur la fiche de renseignements.

Tarifs :

Le tarif de l'accueil périscolaire est fixé en fonction des revenus du foyer, à la demi-heure et selon le principe de dégressivité. Toute demi-heure commencée est due.

Tarif applicable

	Quotient familial < 752	Quotient familial > 752
½ heure	0,65€	0,90€
1h00	1,25€	1,70€
1h½	1,55€	2,10€
2h00	1,85€	2,50€
2h½	2,15€	2,90€
3h00 et +	2,45€	3,30€

Le goûter est fourni par la collectivité, il sera facturé au tarif de 0,40€.

Une facture sera envoyée au début de chaque mois. Le paiement est à effectuer auprès de HVL.

Retard :

Les parents s'engagent à respecter les horaires de l'accueil périscolaire ; à défaut une pénalité de 5,00€ par enfant sera automatiquement appliquée sur la facturation dès que : 1 retard > 15 min ou 3 retards < 15min seront constatés.

INSCRIPTIONS

La fréquentation des TAP et de l'accueil périscolaire est obligatoirement soumise à inscription auprès de HVL.

Doit être fourni :

- Une fiche de renseignement par famille
- Une fiche sanitaire par enfant
- La photocopie du PAI (si l'enfant fait l'objet d'un protocole d'accueil individualisé)
- Une adhésion de 5€ par famille et par an (sera remboursée en fin d'année pour ceux n'ayant fréquenté que les TAP).
- Une inscription à l'année pour le périscolaire
- Une inscription par cycle pour les TAP
 - Le nombre de place aux ateliers étant limité, des listes d'attente par atelier seront ouvertes. Cet atelier sera ainsi prioritaire sur un autre cycle.
 - Inscription obligatoire pour **les ateliers et les activités récréatives**

En cas de modifications des informations communiquées, les parents s'engagent à prévenir HVL.

Les enfants âgés de moins de 3 ans ne sont pas accueillis au service d'accueil périscolaire, sauf dérogation accordée par la PMI.

Pour les enfants de moins de 6 ans le temps de présence journalière dans les structures scolaires et périscolaires ne doit pas dépasser 9 heures (directive des PMI), les parents devront veiller au respect de cette règle.

COMPORTEMENT

- Il est interdit d'apporter sur les temps périscolaires tout objet dangereux (cutter, couteau, etc...).
- Il est interdit d'apporter des téléphones, tablettes, jeux vidéos
- Il est déconseillé aux enfants d'apporter des objets personnels, en cas de perte ou de vol le service d'accueil périscolaire ne pourra être tenu pour responsable.
- Les enfants, comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, gestes et paroles qui porteraient atteinte au personnel du service d'accueil, à leurs camarades ou familles de ceux-ci.

Tout manquement au respect des dispositions du présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive des TAP ou de l'accueil périscolaire.

Jérôme BELHOMME
Président de HVL